

Les religions confinées... et les autres

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 24 avril 2020

Le gouvernement nous promet un déconfinement heureux pour le 11 mai, mais la situation des chrétiens est toujours aussi critique, voire n'a jamais été aussi attaquée.

Quelques bien-pensants nous expliquent qu'il n'y a aucun problème, et que la « liberté religieuse » n'a jamais été remise en cause car chacun est libre de croire en qui il veut, du moment que c'est dans son coin.

Il s'agit d'une méprise sur les termes : **la liberté de conscience n'est pas la même chose que la liberté de pratiquer, l'une peut sournoisement exister sans l'autre, jetant de la poudre aux yeux des honnêtes citoyens déboussolés.**

Depuis 1905, le gouvernement républicain refuse obstinément de considérer l'Eglise comme une personne morale, et s'acharne à vouloir faire de la religion une « affaire privée », selon la formule consacrée. Mais le catholicisme n'est pas le bouddhisme, il passe par un culte public et les sacrements ne s'administrent pas en solitaire. La religion catholique n'est pas, par essence, une affaire privée.

Dans le traitement accordé aux rassemblements religieux et aux messes, il semblerait, dans l'optique d'Emmanuel Macron et de ses ministres, que **la pratique religieuse soit une sorte de loisir**, à placer entre la pratique du fitness, l'exposition sur les impressionnistes et la terrasse de café, que l'on peut repousser indéfiniment sans réel dommage. Mais la vérité est ailleurs : **la pratique religieuse n'est pas optionnelle ou temporaire, elle devrait être reconnue comme l'un des besoins de « première nécessité » figurant sur les formulaires administratifs.** Et quel scandale que l'irruption de la police en armes à Saint-André de l'Europe il y a quelques jours, comme s'il s'agissait d'un vulgaire apéritif entre voisins à disperser par la force ! La notion de profanation d'un lieu sacré n'est manifestement pas du tout dans le champ de vision de ces policiers, qui ne voient même plus où est le problème, et estiment ne faire que leur boulot.

Au même moment, à l'autre bout de la France, le préfet de Marseille, Emmanuel Barbe, intervient au micro d'une radio communautariste, Radio-Gazelle. Son objectif : toucher un auditoire musulman pratiquant, et **le rassurer sur le fait que les autorités sauront, le moment venu, fermer les yeux sur les pratiques festives de rupture du jeûne alors que le ramadan vient de commencer.** « Certes, nous ne pourrions pas éviter que les gens se rendent visite les uns les autres dans une même barre d'immeubles. Mais, là, il s'agit d'une question de responsabilité individuelle. Il me semble que la période du ramadan permet encore plus que d'habitude de veiller les uns sur les autres » : tels sont ses propos. Un représentant de l'Etat explique donc très sereinement que le contournement de la loi, pour certains citoyens, est inévitable, et presque moral, puisque tout cela se fait dans un sentiment de charité mutuelle... Cela n'empêche pas le représentant de l'Union des associations musulmanes du 93 d'expliquer que selon lui les musulmans font l'objet d'un traitement à part discriminant. En fait de traitement discriminant, il est surtout évident que **la peur règne en maîtresse** dans le traitement gouvernemental des territoires perdus de la République, et de la population immigrée musulmane. Il faut à tout prix éviter le conflit, fermer les yeux, et attendre que cela se passe, faute de quoi l'on risque de voir le pays à feu et à sang. Mais quand on voit les émeutes de Villeneuve-la-Garenne et d'ailleurs ces derniers jours, on réalise que c'est déjà fait. Pour paraphraser un certain Churchill, toutes choses égales par ailleurs, **ils ont voulu éviter la guerre au prix du déshonneur. Ils ont le déshonneur... et la guerre.**

Constance Prazel

Déléguée générale de *Liberté politique*